

No. de résolution  
ou annotation



Commission scolaire  
du Chemin-du-Roy

Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 20 mai 2009

À une séance ordinaire du COMITÉ EXÉCUTIF de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au centre administratif du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, ce **vingt mai deux mille neuf**, à dix-sept heures trente, formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Poirier, sont présents :

#### LES COMMISSAIRES

Georgette Bazinet	Yvon Lemire
Jean-Guy Paillé	Thérèse Pruneau
Marie-Josée Tardif	Pierre Tremblay

#### LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Guylaine Paillé	Julie Morneau
-----------------	---------------

#### SONT AUSSI PRÉSENTS

Hélène Corneau	Directrice générale adjointe
Alain Bastien	Directeur du service des ressources financières et matérielles
Claudine Thivierge	Secrétaire générale
Serge Hamel	Directeur des services éducatifs au secteur jeunes
Jean Huard	Directeur général adjoint
Richard Lampron	Directeur de l'informatique et du transport scolaire

#### CONSTATATION DU QUORUM

Madame Claudine Thivierge, secrétaire générale, constate le quorum.

Madame Suzanne Poirier, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif et aux cadres.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

152-CE/09-05-20

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2009

153-CE/09-05-20

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2009 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### DEMANDES DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

##### CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE LES DEUX RIVES

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la Fondation prévention suicide pour la Soirée-bénéfice qui aura lieu le 20 mai 2009;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de participer à la vie communautaire et économique de son territoire;

CONSIDÉRANT l'importance du travail de prévention fait auprès des jeunes par la Fondation;



CONSIDÉRANT la collaboration de nos écoles dans la démarche de prévention au suicide;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire d'être représentée à cette activité;

154-CE/09-05-20

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, de faire l'acquisition de deux billets à raison de 100,00\$ par personne pour la participation à cette Soirée-bénéfice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – FONDATION DES AMIS DE CHAVIGNY INC. / TOURNOI DE GOLF**

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la Fondation des amis de Chavigny inc. par la participation à la 11<sup>e</sup> édition du tournoi de golf annuel qui se tiendra le 26 juin 2008 au Club de golf Métabéroutin.

CONSIDÉRANT le cadre de référence des demandes de contributions financières liées à une représentation des commissaires

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire d'être représentée à cette activité;

155-CE/09-05-20

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE de faire l'acquisition de deux billets à raison de 125,00 \$ par billet pour la participation au tournoi de golf.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ÉCOLE SECONDAIRE L'ESCALE – TOURNOI DE GOLF**

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de l'école secondaire l'Escale pour participer au tournoi de golf qui aura lieu le 23 mai prochain,

CONSIDÉRANT le cadre de référence des demandes de contributions financières liées à une représentation des commissaires;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis serviront aux élèves vivant dans le besoin de participer à des activités scolaires et parascolaires;

156-CE/09-05-20

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, de faire l'achat de deux billets au coût de 90,00 \$ par billet pour le tournoi de golf de l'école secondaire l'Escale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PERSONNEL ENSEIGNANT - MISES EN DISPONIBILITÉ**

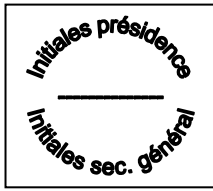
CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;

157-CE/09-05-20

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE, que monsieur Pascal Bellemare, enseignant, soit mis en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 20 mai 2009

CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;

158-CE/09-05-20

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, que monsieur Patrick Bridgeman, enseignant, soit mis en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;

159-CE/09-05-20

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, que madame Nathalie Chabot, enseignante, soit mise en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;

160-CE/09-05-20

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-JOSÉE TARDIF, COMMISSAIRE, que madame Josée Daigle, enseignante, soit mise en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;

161-CE/09-05-20

IL EST PROPOSÉ PAR JULIE MORNEAULT, COMMISSAIRE, que madame Marie-Claude Desrochers, enseignante, soit mise en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

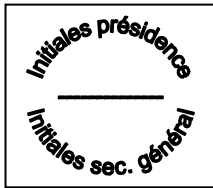
CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;

162-CE/09-05-20

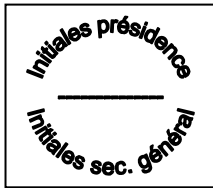
IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE PAILLÉ, COMMISSAIRE, que monsieur Guy Drolet, enseignant, soit mis en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;



- 163-CE/09-05-20
- CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;
- IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, que monsieur Martin Fréchette, enseignant, soit mis en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, en raison d'un surplus de personnel.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;
- CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;
- 164-CE/09-05-20
- IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE, que monsieur Patrick Lamontagne, enseignant, soit mis en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, en raison d'un surplus de personnel.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;
- CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;
- 165-CE/09-05-20
- IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE, que madame Isabelle Moreau, enseignante, soit mise en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, en raison d'un surplus de personnel.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;
- CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;
- 166-CE/09-05-20
- IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, que madame Solange Paradis, enseignante, soit mise en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, en raison d'un surplus de personnel.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;
- CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;
- 167-CE/09-05-20
- IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, que madame Caroline Sévigny, enseignante, soit mise en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, en raison d'un surplus de personnel.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;
- CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;



168-CE/09-05-20 IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-JOSÉE TARDIF, COMMISSAIRE, que madame Suzanne St-Hilaire, enseignante, soit mise en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;

169-CE/09-05-20 IL EST PROPOSÉ PAR JULIE MORNEAULT, COMMISSAIRE, que madame Isabelle Stoycheff, enseignante, soit mise en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;

170-CE/09-05-20 IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE PAILLÉ, COMMISSAIRE, que madame Lyne Therrien, enseignante, soit mise en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PERSONNEL ENSEIGNANT - NON-RENGAGEMENTS**

CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;

171-CE/09-05-20 IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, que madame Marianne Durocher, enseignante, soit non rengagée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;

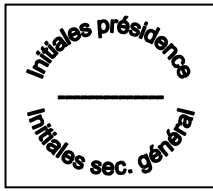
172-CE/09-05-20 IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE, que madame Véronique Beauchamp, enseignante, soit non rengagée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**REFECTION DES PLANCHERS A L'ECOLE CARDINAL-ROY - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR**

CONSIDÉRANT le projet de réfection des planchers à l'école Cardinal-Roy;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation;



173-CE/09-05-20




- CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;  
CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;  
CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur, M. Luc Masse;  
CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE, que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Rénovation Aliens Michel inc., au montant de 53 500 \$, excluant les taxes, pour le projet de réfection des planchers à l'école Cardinal-Roy, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics(c. C-65.1, r.3);

Que le président de la Commission scolaire, monsieur Yvon Lemire, et le directeur général, monsieur Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### DÉPÔT DE DOCUMENTS

-  Liste des chèques émis – avril 2009
-  Liste des frais de déplacement – avril 2009
-  Rapport du comité de vérification des comptes – avril 2009 (documentation sur place)

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

À 17 h 55, madame Georgette Bazinet, COMMISSAIRE, propose la levée de la séance.

---

La présidente

---

La secrétaire générale